


Mars 2011

| | | | | | | |
|---|--|--------------------|---|---|--|--|
|  | منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة | 联合国 粮食及 农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольствен ная и сельскохозяйств енная организация Объединенных | Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación |
|---|--|--------------------|---|---|--|--|

COMITÉ FINANCIER

Cent trente-huitième session

Rome, 21 - 25 mars 2011

**État d'avancement du programme relatif à
la déclaration de situation financière**

Pour toute question concernant le contenu de ce document, prière de s'adresser à :

Mme Lorraine B. Williams

Sous-Directeur général

Conseiller juridique

Tél: +3906 5705 2311

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

RÉSUMÉ

- Comme l'a demandé le Comité financier à sa cent trente-cinquième session, en octobre 2010, le présent document fait le point sur la mise en œuvre du programme relatif à la déclaration de situation financière. Un groupe de travail, appuyé par un consultant externe Ernst & Young, a été créé pour mettre en œuvre le Programme et, à ce titre, a passé en revue les programmes similaires adoptés par d'autres organisations.
- Le groupe de travail a: a) défini avec précision le flux de travaux liés à la gestion de la déclaration de situation financière et assigné les responsabilités à ses membres; b) rédigé un projet de questionnaire; c) préparé un projet de guide à l'utilisation du questionnaire; d) examiné et formulé la définition du conflit d'intérêts; et e) analysé et défini les critères de risque déterminant la participation au Programme de certaines catégories d'employés autres que les fonctionnaires de classe D-1 et de rang supérieur.
- Entre mars et mai 2011, le groupe de travail s'emploiera à: a) élaborer une approche commune pour l'examen de la déclaration; b) concevoir du matériel de formation et conduire des activités et séminaires de formation; c) mettre en œuvre un plan de communication; et d) lancer la phase pilote dont le démarrage est prévu à la fin du mois de mai 2011.

ORIENTATION DEMANDÉE AU COMITÉ FINANCIER

- Le Comité financier est invité à prendre note des informations fournies dans le présent document.

Projet d'avis

- **Le Comité financier prend note de l'information fournie sur l'état d'avancement du programme relatif à la déclaration de situation financière.**

1. L'objectif du présent document est de faire le point sur la mise en œuvre du Programme relatif à la déclaration de situation financière, en soulignant ce qui a été réalisé jusqu'ici, ce qu'il reste à faire et les principaux problèmes qui s'annoncent.
2. Depuis la dernière session du Comité financier, un groupe de travail interdépartemental a été mis sur pied et un plan de projet relatif à la déclaration de situation financière, définissant les rôles et les responsabilités, a été adopté (voir l'annexe 1).
3. À l'issue de l'examen des divers modèles de déclaration de situation financière adoptés par d'autres organisations et compte tenu de la nécessité de mettre en œuvre un système adapté aux besoins de la FAO, il a été décidé d'opter pour une approche similaire à celle qui est appliquée par le FIDA. Cette approche repose sur une certification du respect des normes et règlements internes de l'Organisation.
4. Le groupe de travail propose de mettre en œuvre le Programme relatif à la déclaration de situation financière, par étapes, conformément à la feuille de route entérinée par le Comité financier à sa cent trente-cinquième session, dans le souci de garantir une bonne maîtrise du changement. Une initiative pilote sera exécutée avec la participation d'un nombre limité d'employés puis le Programme sera étendu à un spectre plus large de membres du personnel.
5. De plus, pour améliorer le rapport coût-efficacité du Programme, le groupe de travail a aussi décidé que l'activité pilote concernerait exclusivement les fonctionnaires de classe D-1 et de rang supérieur ainsi que certaines catégories d'employés jugées à « haut risque » (par exemple, le personnel occupant des postes liés aux achats ou à la gestion de la trésorerie). Il a aussi décidé d'étendre la participation au Programme relatif à la déclaration de situation financière pour y inclure le(s) conjoint(e)(s) et les enfants dépendants âgés de 21 ans au maximum.
6. Jusqu'ici, le groupe de travail a:
 - a) défini le flux de travaux liés à la gestion du Programme relatif à la déclaration de situation financière;
 - b) rédigé un projet de questionnaire, actuellement en cours d'examen;
 - c) préparé un projet de guide d'utilisation du questionnaire;
 - d) défini les critères de risque déterminant la participation de certaines catégories d'employés, autres que les fonctionnaires de classe D-1 et de rang supérieur, au Programme de déclaration de situation financière.
7. En ce qui concerne les aspects du Projet liés à la gestion du changement, un représentant de l'Équipe chargée du changement de culture a été intégré dans le groupe de travail pour faire en sorte que les activités des deux équipes soient parfaitement cohérentes, dans la mesure où le Programme relatif à la déclaration de situation financière constituera un jalon du changement de culture de la FAO.
8. Dans les semaines qui viennent, le groupe de travail s'emploiera à:
 - élaborer une approche commune pour l'examen des aspects de la déclaration de situation financière entrant en ligne de compte;
 - concevoir du matériel de formation et conduire des activités et séminaires de formation;
 - mettre en œuvre le plan de communication en collaboration avec le Bureau des communications internes et des relations extérieures;
 - lancer l'activité pilote.
9. Le lancement de l'activité pilote est prévu en mai 2011.

Annexe 1

| Activité | Tâches | Échéances | |
|---|---|------------|----------|
| | | Début | Fin |
| Questionnaire et questions fréquemment posées | Préparer un questionnaire et son guide d'utilisation, portant sur le Programme relatif à la déclaration de situation financière, y compris une liste de questions fréquemment posées | 20 février | 30 avril |
| Règles et règlements | Rassembler toutes les règles et tous les règlements pertinents servant de base au Programme relatif à la déclaration de situation financière, en veillant à leur cohérence avec les cadres juridiques des Nations Unies et des pays | 30 mars | 15 avril |
| Déclarations positives | Déterminer les indicateurs permettant de classer une déclaration comme « positive » et concevoir une approche normalisée pour résoudre les conflits d'intérêts potentiels | 28 février | 15 mai |
| Non-respect | Déterminer les mesures administratives et disciplinaires qui seront introduites en cas de non-respect | 10 avril | 15 avril |
| Sélection du personnel | Définir les critères de risque déterminant la classification des employés et sélectionner les employés qui participeront à l'activité pilote | 15 mars | 30 avril |
| Communication et formation | Élaborer un plan de communication et de formation interne et conduire des activités de formation et de communication avant, pendant et après l'activité pilote | 28 février | 30 mai |
| Lancement de l'activité pilote | Lancer la phase pilote du Programme relatif à la déclaration de situation financière | 30 mai | |